

GUIDE
DE RÉDACTION
DES PLANS D'ÉTUDES

FONCTIONS ET DESTINATAIRES DU PLAN D'ÉTUDES

La raison d'être d'un cours est de contribuer à la formation de l'étudiant dans le cadre du programme d'études qu'il a choisi.

Chaque cours est présenté à l'aide d'un plan d'études qui en précise les composantes et le déroulement.

Le plan d'études est un document officiel d'information, destiné en tout premier lieu aux étudiants inscrits au cours. Globalement, l'enseignant y propose une démarche d'apprentissage dans laquelle il précise, entre autres, les objectifs, le contenu, les méthodes pédagogiques, les modalités de participation, les modalités d'évaluation des apprentissages et une médiagraphie.

Si le plan d'études s'adresse d'abord aux étudiants, il n'en remplit pas moins d'autres fonctions, selon les responsabilités des différents intervenants dans le processus d'enseignement : les collègues et le département d'appartenance de l'enseignant, les professionnels aux affaires pédagogiques et aux affaires étudiantes, la Direction des Services éducatifs.

Pour l'étudiant

Le plan d'études est un outil pédagogique qui informe l'étudiant sur la nature du cours. En effet, le plan d'études détaille les notions qui font partie du contenu du cours, présente les stratégies d'enseignement qui vont en favoriser l'apprentissage, et précise les exigences relatives à sa réussite. De façon générale, il contient les informations requises comme références tout au long de la démarche d'apprentissage, incluant les liens avec les autres cours du programme d'études.

Le plan d'études est aussi un instrument de planification qui permet à l'étudiant d'organiser ses études afin d'atteindre les objectifs du cours et du programme d'études selon le calendrier établi.

Le plan d'études est encore un agent de motivation qui suscite l'intérêt des étudiants pour le cours. Il sollicite, autant par sa forme et son contenu que par son langage, la motivation de l'étudiant à s'engager dans la démarche d'apprentissage proposée. La présentation du plan d'études, dès la première rencontre avec les étudiants, est susceptible d'influencer leur degré d'intérêt pour le cours.

Pour l'enseignant

Planifier son enseignement est une des tâches les plus importantes que doit accomplir un enseignant. On peut définir la planification comme "un processus psychologique de base au cours duquel un individu visualise le futur, fait l'inventaire des moyens et des fins, construit une structure de base qui orientera son action future" (Charlier, 1989).

L'élaboration du plan d'études constitue une étape décisive de la préparation d'un cours. L'enseignant est alors amené à se faire une représentation la plus complète possible du déroulement de l'ensemble du cours; il doit s'approprier les objectifs poursuivis, sélectionner les éléments de contenu sur lesquels il compte insister, identifier des stratégies pédagogiques appropriées aux objectifs et aux éléments de contenu, penser à des modalités d'évaluation. Le plan d'études vient concrétiser cette représentation et permet à l'enseignant de s'assurer de la pertinence et de la cohérence de ses choix.

Le plan d'études est aussi un moyen de communication. C'est par le plan d'études que l'enseignant communique à ses étudiants, à ses collègues, au Département et au Cégep, le cadre fonctionnel du cours

dont il est responsable. Le plan d'études sert aussi de constant intermédiaire entre l'étudiant et l'enseignant au cours du trimestre.

Pour les collègues

Le plan d'études est un moyen de coordination. La consultation des plans de cours permet aux enseignants d'une même discipline et d'un même programme d'agir en complémentarité par rapport à des objectifs de programme ou à une démarche séquentielle.

Pour l'assemblée départementale

L'assemblée départementale a comme fonction spécifique de définir les objectifs, d'appliquer les méthodes pédagogiques et d'établir les modes d'évaluation pour chacun des cours dont elle est responsable. Elle exerce cette prérogative via l'approbation des plans d'études. Le coordonnateur voit à en assurer la qualité et le contenu.

Pour le comité de programme

Le comité de programme s'assure des liens à établir entre les cours et de l'équivalence des évaluations pour les cours du programme. Le plan d'études constitue la base qui témoigne de ces liens et de cette équivalence ; il doit refléter le souci d'harmonisation pédagogique et d'intégration des apprentissages.

Pour le personnel professionnel et technique des Services éducatifs

Le plan d'études est un moyen de concertation entre les départements et les services. Il constitue une source d'information susceptible de guider le personnel des services dans leurs interventions, tant auprès des étudiants qu'auprès des enseignants.

Pour la Direction des études

Le plan d'études est un instrument de gestion pédagogique, par lequel le Département et le Cégep se portent garants de la qualité de l'enseignement. C'est également un instrument par lequel ils s'assurent du respect des objectifs des cours et des programmes, ainsi que des éléments des politiques d'établissement.

Le plan d'études devient donc un document officiel, qui précise l'interprétation que fait l'enseignant des indications fournies dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou les devis ministériels et institutionnels. En tant que tel, il constitue une référence pour toute situation de litige et tout recours portant sur le déroulement du cours.

COMPOSANTES DU PLAN D'ÉTUDES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La page couverture contient les renseignements suivants :

- Nom du Cégep
- Titre
- Numéro de cours
- Pondération
- Nom du programme (s'il y a lieu)
- Session
- Préalables (s'il y a lieu)
- Enseignant
- Numéro du bureau de l'enseignant (adresse de courriel, si désiré)

2. DESCRIPTION DU COURS

La description fait un inventaire sommaire des objets couverts par le cours. Elle indique au tout début ce dont il sera question dans ce cours sous forme de bref résumé.

3. LA CONTRIBUTION DU COURS AUX OBJECTIFS ET BUTS DU PROGRAMMES D'ÉTUDES ET/OU SES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Le plan d'études situe le cours dans le cheminement scolaire de l'étudiant. On y retrouve des indications sur la contribution du cours aux objectifs du programme d'études ou ses intentions éducatives; autrement dit, elle élabore sur la raison d'être du cours dans le programme d'études.

4. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

4.1 Pour les cours qui sont élaborés par objectifs et contenus.

4.1.1 Objectifs de formation fondamentale

Les objectifs de formation fondamentale viennent préciser les dimensions du projet institutionnel de formation fondamentale qui feront l'objet d'une attention particulière à l'intérieur du cours.

4.1.2 Objectifs généraux

Les objectifs généraux indiquent en termes larges ce vers quoi tend l'enseignement. Dans la plupart des cas, ces objectifs sont décrits dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

4.1.3 Objectifs spécifiques et/ou terminaux

Les objectifs spécifiques et/ou terminaux précisent les résultats attendus de l'étudiant au terme d'une activité d'apprentissage. Ils déterminent ce que l'étudiant doit être en mesure

d'accomplir une fois le cours réussi. À ce titre, ils décrivent les performances à partir desquelles l'étudiant sera évalué. Ils peuvent être exprimés en termes d'énoncé de compétences et d'éléments de compétences.

4.2 Pour les cours élaborés par objectifs et standards.

4.2.1 Objectifs de formation fondamentale

Les objectifs de formation fondamentale viennent préciser les dimensions du projet éducatif de formation fondamentale qui feront l'objet d'une attention particulière à l'intérieur du cours.

4.2.2 Objectif, standard et activités d'apprentissage.

L'objectif, le standard et les activités d'apprentissage sont décrits dans le devis du programme ou de la formation générale. L'objectif comporte l'énoncé et les éléments de compétences ; le standard comporte le contexte de réalisation et les critères de performance ; les activités d'apprentissage réfèrent à l'objet, au processus et au produit de l'apprentissage (voir le glossaire de la PIÉA pour la définition des termes).

5. L'ORDONNANCEMENT DES ÉLÉMENTS DE CONTENU

Le plan d'études présente les éléments de connaissances et, s'il y a lieu, les habiletés et les attitudes que l'étudiant doit avoir acquises à la fin du cours.

Cette présentation comporte des regroupements et des enchaînements qui témoignent d'un ordre de progression dans le parcours de la matière.

6. LES MÉTHODES ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT

L'enseignant indique les méthodes et moyens d'enseignement retenus pour aider les étudiants à atteindre les objectifs du cours. Les méthodes pédagogiques se réfèrent aux différentes modalités d'appropriation du contenu et des habiletés qui structurent la relation pédagogique: exposés, discussions ou travaux d'équipe, laboratoires, stages, travaux de recherche, travaux pratiques, etc.

Les moyens d'enseignement désignent les objets ou les techniques utilisés par l'enseignant ou l'étudiant dans le cadre d'une méthode d'enseignement : manuel, document vidéo, didacticiel, photocopies, diapositives, etc.

7. LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'enseignant présente ses exigences concernant :

- les stratégies de l'évaluation formative (question, phrase à compléter, identification de concept, solution à un problème, rétroaction, etc, sont autant de stratégies pour permettre à l'étudiant de se situer par rapport aux objectifs d'apprentissage)
- les moments et modalités de l'évaluation sommative, notamment la pondération et l'organisation de l'épreuve finale de cours ;

- les cours élaborés en objectif, standard et activités d'apprentissage présentent le contexte de réalisation, les critères de performance et la pondération relative des éléments de compétences;
- la façon dont sera évalué le français écrit ;
- les règles de présentation des travaux (incluant les conséquences d'un retard injustifié dans la remise des travaux) .

8. LES MODALITÉS DE PARTICIPPATION

L'enseignant présente ses exigences concernant :

- la présence aux activités d'enseignement et d'apprentissage et son impact sur l'évaluation ;
- la présence aux activités d'évaluation ;
- le calendrier des activités.

9. MÉDIAGRAPHIE ET AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES

10. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT (S'IL Y A LIEU)

11. INDICATIONS SUR LA DISPONIBILITÉ DU PROFESSEUR